

# LA LETTRE DE VOGLANS



AVRIL 2021

## FINANCES COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Lors de la séance du 29 mars 2021 le Conseil Municipal a approuvé les comptes de l'exercice 2020 du budget principal

		RECETTES	DEPENSES	RESULTATS
Réalizations Exercice 2020	Fonctionnement	2 303 349.04	1 620 135.93	+ 683 213.11
	Investissement	1 434 007.22	1 729 543.24	- 295 536.02
Report Exercice 2019	Investissement		412 008.20	- 412 008.20
	<b>Total Réalisations</b>	<b>3 737 356.26</b>	<b>3 761 687.37</b>	<b>- 24 331.11</b>
Restes à Réaliser sur 2020 (RAR)	Investissement	100 000.00	47 530.43	+ 52 469.57
RESULTAT CUMULE	Fonctionnement	2 303 349.04	1 620 135.93	+ 683 213.11
	Investissement	1 534 007.22	2 189 081.87	- 655 074.65
	<b>TOTAL</b>	<b>3 837 356.26</b>	<b>3 809 217.80</b>	<b>+ 28 138.46</b>

## AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal a affecté les résultats pour le budget 2021 selon les modalités suivantes :

• l'excédent de fonctionnement de 683 213.11€ a été affecté en recettes de fonctionnement pour un montant **28 138.46€** et **655 074.65€** en recettes d'investissement au budget 2021.

↳ le déficit d'investissement a été affecté en dépenses d'investissement au budget 2021 pour un montant de : 295 536.02€ (déficit 2020) + 412 008.20€ (report 2019) = **707 544.22€**

## TAUX D'IMPOSITION 2021

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Depuis, 80% des foyers fiscaux ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20% restant, l'allègement est de 30% en 2021 puis 65% en 2022. En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Cette taxe est maintenue pour les résidences secondaires et les locaux vacants. Son taux est figé au taux voté en 2019 soit 6.15% pour Voglans.

La perte du produit fiscal de la TH pour la commune est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. A ce titre toutes les communes de la Savoie ont l'obligation légale d'ajouter 11.03% à leur taux foncier bâti.

Il en résulte les taux suivants :

**Taxe d'habitation : 6.15% Foncier non bâti : 38.71%**

**Foncier bâti : 13.01%(part communale) + 11.03% (part départementale) = 24.04%**

↳ Cette réforme ne génère pas de surcoût pour les administrés.

## INFOS

Voglans a son Instagram : suivez-nous ! **VOGLANS.MAIRIE**



## BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal du 29 mars 2021 a adopté le budget général primitif 2021 :

• Section de fonctionnement : 2 313 073.46 € • Section d'investissement : 3 129 748.11 €

Soit un total de : **5 442 821.57 €**

### Les principaux projets d'investissement de l'année 2021 sont

- ↪ Ecoles :
  - Accessibilité PMR de l'école maternelle - Création du préau
  - Extension du groupe scolaire (classe supplémentaire)
  - Matériel informatique (plan numérique subventionné par l'Etat)
- ↪ Etude pour la création d'une nouvelle médiathèque
- ↪ Rénovation de la cure
- ↪ Rénovation éclairage public sur le secteur Eiffage /Villarcher - VRD chemin de la Patte d'oie - "les jardins du lavoir".
- ↪ Réaménagement du bar, de la cuisine extérieure et de la terrasse de "la Française".

### COUP DE CŒUR LITTÉRAIRE

La bibliothèque Vogl'en Lyre vous recommande :

#### ET PUIS AU PIRE ON S'AIMERA

**Thierry Cohen** : Ca commence comme une belle histoire d'amour. Du genre... à l'eau de rose. Tout prend donc la forme d'une comédie romantique pleine d'humour et... de doutes. Jusqu'au jour où... ça dérape. Où le rêve devient cauchemar. Où, comme dans les cauchemars, le pire ne se révèle jamais sous la forme attendue.



L'écogeste  
du  
mois



Pourquoi est-il préférable de privilégier les douches aux bains ?



40 bouteilles  
de 1,5L

160 bouteilles  
de 1,5L

Une douche de 5 mn consommera entre 3 et 4 fois moins d'eau qu'un bain...

### PARTICIPATION FINANCIÈRE A L'ACHAT d'un Vélo à Assistance Electrique

La commune poursuit son action en faveur des mobilités douces en octroyant aux habitants de la commune une aide de **200€** pour l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) cumulable avec l'aide attribuée par Grand Lac d'un montant de **150€**. Les aides sont attribuées selon certains critères et dans la limite des enveloppes définies par les collectivités, soit 6000€ pour Voglans.



C'est l'agence Eco-mobilité, partenaire de Grand Lac qui anime et gère ce dispositif pour le compte des collectivités qui s'inscrivent dans cette démarche.

[contact@velodea.fr](mailto:contact@velodea.fr) Téléphone : 04 79 88 94 39

<https://grand-lac.fr/deplacements/mobilite-douce/velo-electrique-vae/>

### ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin



Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales peuvent se présenter en Mairie, munies des pièces justificatives (pièce d'identité, justificatif de domicile de moins de 3 mois) jusqu'au 14 mai.



Inscription par internet sur :

[www.mairie.voglans.fr](http://www.mairie.voglans.fr)



**Procurations** : il est possible d'établir sa procuration en ligne :

[www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)

Directeur de la publication : Yves MERCIER - Tél. : 04.79.54.40.58 [mairie@voglans.fr](mailto:mairie@voglans.fr)

Comité de rédaction : Malika BERNOU, Jacques CONVERT, Ophélie DEVEZE, Cédric POTHIER, Nadia PULLI, Carmela SICOLI

Imprimé par nos soins sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.